

faite par le nouveau ministre du Bien-être de la Colombie-Britannique. Cette remarque doit être consignée au compte rendu, comme elle est gravée dans la mémoire de tous les chômeurs de la Colombie-Britannique. Le ministre a déclaré récemment qu'il se proposait de classer tous les assistés sociaux adultes, «afin qu'ils puissent être traités comme des ressources humaines gardées en réserve». Peut-on mieux illustrer l'attitude typiquement arriérée qui subsiste à l'endroit de la main-d'œuvre?

Combien d'êtres humains gardons-nous en réserve? Un député conservateur a parlé de ceux qu'on garde dans les pénitenciers. Il y a aussi ceux de l'assistance publique. Conserver ainsi des êtres humains, c'est les empêcher de s'épanouir, d'évoluer, de vivre. A mon avis, il faudrait modifier la politique de main-d'œuvre afin que les êtres humains puissent se libérer et montrer qu'ils ont du cœur au ventre et des idées dans la tête. C'est impossible pour beaucoup trop de personnes sous le régime actuel.

Bien des mémoires présentés au comité du Sénat l'ont dit, trois ou quatre changements s'imposent dans la loi sur la formation professionnelle des adultes. D'abord, la disposition selon laquelle aucun programme de formation ne dépassera 52 semaines est artificielle et absurde. Il faudrait la supprimer. En fait, elle élimine quiconque possède un degré d'instruction inférieur à la 8^e année, et la plupart des gens dont le degré est inférieur à la 10^e année. Un député, je me souviens, a parlé d'un plein autobus de jeunes Indiens transportés à l'un de ces centres de formation de la main-d'œuvre, et qu'il a fallu renvoyer chacun chez soi quand on a constaté que leur instruction de base ne permettait pas de les inscrire. Si le programme n'était pas restreint à une période de 52 semaines, je suis sûr que nous pourrions commencer à nous occuper de ceux dont la formation première ne leur permet pas de s'inscrire aux cours de formation de la main-d'œuvre. Telle qu'elle est, cette disposition est discriminatoire pour les pauvres gens, pour ceux qui sont sans instruction ou presque. Elle est discriminatoire envers les minorités.

La seconde chose à changer dans la loi, c'est l'article qui précise qu'un étudiant doit avoir des objectifs professionnels bien définis avant de pouvoir s'inscrire. Des étudiants d'université qui viennent d'un foyer bourgeois n'ont souvent pas la moindre idée de ce qu'ils veulent faire même après deux ans d'études. Si ces jeunes gens, qui ont eu toutes les chances, ne peuvent décider à l'avance de leur objectif, comment s'attendre à ce que des personnes défavorisées puissent être fixées avant d'en-

trer dans ces centres de formation? Je me demande comment cette disposition a pu se glisser dans une loi sur la main-d'œuvre?

• (3.50 p.m.)

Je voudrais qu'en vertu de la loi sur la main-d'œuvre les femmes soient considérées comme des êtres humains dans toutes les acceptions du terme. Je veux que figure dans la loi une disposition qui prévoit que lorsqu'une femme a travaillé au foyer pendant trois ans, elle soit considérée comme faisant partie des travailleurs et ait droit à la formation et aux prestations professionnelles correspondantes. Je suis fatiguée d'entendre des gens trouver naturel que seules travaillent les femmes vendant des bateaux, des souliers et de la cire à cacheter. Celles qui restent entre les quatre murs du foyer familial à s'occuper de leur mari, de leurs enfants et parfois de personnes âgées, travaillent dans tout le sens de la loi et devraient profiter de ces dispositions. Voilà l'objectif de mon bill: que les femmes profitent de toutes les dispositions de la loi.

Je voudrais citer un ou deux cas pour montrer ce que cette loi signifie dans la vie de tous les jours. Parmi les douzaines de lettres que j'ai reçues, j'en ai choisi une qui m'a été envoyée il y a quelques jours d'Ottawa. Vous pouvez constater, monsieur l'Orateur, que ma circonscription est beaucoup plus vaste que Vancouver-Kingsway. Cette dame m'écrit:

Je suis une femme mariée avec deux jeunes enfants; récemment séparée de mon mari, je suis dans l'obligation de retourner au travail. Après une absence de 7 ans et me retrouvant sur le marché du travail pour un poste de secrétaire, je découvre que je suis classée comme débutante (j'ai 38 ans). Le meilleur salaire que je puisse gagner, même au sommet de l'échelle, est insuffisant pour me faire vivre moi et mes enfants. Je ne possède ni la formation ni l'expérience pour obtenir un poste d'un niveau plus élevé. Cependant, j'ai le désir d'apprendre et je crois que je possède les capacités voulues, et je voudrais quelque chose de plus prometteur et de moins bouché comme avenir qu'un simple travail de bureau. Cependant, lorsque j'ai demandé un cours de recyclage à la Main-d'œuvre on m'a répondu que je devais avoir travaillé pendant trois ans au moins pour y avoir droit (quelle perte de temps) et que, de plus, il n'existait aucun programme permettant de prétendre à quelque chose de mieux qu'un travail de secrétaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie la représentante de bien vouloir m'excuser, mais je dois l'interrompre, car elle est arrivée au bout de son temps de parole. Elle peut poursuivre son discours avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Mme MacInnis: Merci, monsieur l'Orateur. Comme j'aurais été aujourd'hui seule à